



## Recours en cas de vol de chat identifié

Par **Liliquette**, le **14/11/2012** à **02:03**

Bonjour,

Il y a 3 semaines, ma voisine m'a volé mon chat. La raison est que je l'ai fait sortir depuis peu et que c'est la seule de mes 4 chats. Ma voisine m'a alors pris en grippe et un soir m'a volé ma chatte en prétextant des maltraitances et un abandon... je l'ai faite vacciner et elle rentre régulièrement manger et se reposer au chaud. Mais ça elle ne le voit pas.

J'ai prévenu les gardes nature qui se sont retournés contre moi. En effet, ayant des voisins extrêmement bien attentionnés, il y a eu des faux témoignages (mon chien ne sort pas, je ne nourris personne, c'est d'ailleurs sûrement pour ça que mes chats font entre 5 et 8kg, j'aère jamais parce que mes volets sont souvent fermés...)

Les gardes nature ont remarqué que c'était des calomnies mais refusent tout de même de me la rendre immédiatement.

Étant domicilié chez ma belle mère, handicapée, à moins de 5km, et ça depuis 2 mois suite à l'hospitalisation et au décès de mon beau père, j'ai eu beaucoup moins de temps pour m'occuper des litières, entre les visites chez les médecins et à l'hôpital et mes propres rendez-vous (problème de santé).

La personne qui vit chez moi actuellement pour des raisons externes à l'affaire (divorce difficile avec harcèlement et risque de violence) n'a pas lieu de le faire à mon sens car ce ne sont pas les siens. Elle les nourrit convenablement et sort le chien 2 fois par jour. Ses problèmes de santé l'ont également empêchés ses 2 derniers jours de faire le ménage...

Pour ses raisons je me vois interdire de récupérer mon chat, identifié au nom de mon copain. Je trouve ça complètement aberrant qu'on autorise le vol d'un chat sous prétexte que les circonstances sont en ma défaveur et que je sais pertinemment que mes animaux ne sont pas malheureux.

Je tiens à préciser que le garde nature, suite aux dires de mes voisins, m'a reproché cette situation particulière à savoir mon absence de mon domicile et la présence d'une amie et de son fils.

Ma question est simple : Les gardes natures ont-ils le droit de m'empêcher de récupérer ma minette ? Sinon puis-je porter plainte pour vol et diffamation ? Ou y a-t-il un autre recours. Merci d'avance.